

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
VERSION 3**

Le jeudi 21 novembre 2024

à 16 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le vendredi 15 novembre 2024

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour le **jeudi 21 novembre 2024, à 16 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 1^{er} étage du 275, rue Notre-Dame Est**. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Emmanuel Tani-Moore

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
VERSION 3**

Le jeudi 21 novembre 2024

à 16 h

Veillez prendre connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 21 novembre 2024 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 14 novembre 2024.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des points 20.26 et 20.27, 30.12 et 41.05.

Veillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI.



**Assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
du jeudi 21 novembre 2024**

ORDRE DU JOUR

VERSION 3

01 – Période de questions du public

01.01 Service du greffe

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 Service du greffe

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 novembre 2024

03.02 Service du greffe

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 24 octobre 2024, à 17 h

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

04.02 Service du greffe

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

05 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

05.01 Service du greffe

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

06 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

06.01 Service du greffe

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude du rapport annuel de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 - rapport et recommandations »

20 – Affaires contractuelles

20.01 Service de la gestion et planification des immeubles , Direction - Gestion immobilière et exploitation - 1247157017

Exercer la première option de prolongation de 12 mois à compter du 1^{er} mai 2025, et autoriser une dépense additionnelle de 163 449,07 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service de grand ménage annuel des casernes de pompiers, dans le cadre du contrat accordé à 9119-5867 Québec inc. / Entretien Avangardiste inc. (CG22 0240), majorant ainsi le montant total du contrat de 480 732,71 \$ à 644 181,78 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.02 Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels - 1248167002

Accorder un soutien financier de 103 174,55 \$ ainsi qu'une contribution en nature de 55 020 \$, non récurrents, à Université de Montréal, afin de soutenir le projet de recherche PARCS en santé, rétroactivement pour la période du 15 février 2024 au 14 février 2029 / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Écoterritoires

20.03 Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques - 1249633007

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2029, pour une somme maximale de 4 611 949,24 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.04 Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions -
1218703001

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal, à titre de propriétaire d'un fonds dominant, consent à la renonciation d'une servitude réelle temporaire de passage pour une conduite d'aqueduc publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 11 133 587, affectant le lot 6 382 093 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'adresse civique est 4000, boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun, et ce, sans contrepartie financière

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.05 Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions -
1249915005

Autoriser un changement d'affectation afin de refléter le partage des compétences du volume superficiaire, composé du lot projeté 6 585 963 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre au conseil d'arrondissement du Sud-Ouest de vendre ce lot à des fins communautaires / Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Habitation Laprairie, à des fins de logement social, un volume superficiaire, situé au 1295, rue de Laprairie, à l'angle de la rue Augustin-Cantin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué des lots projetés 6 645 876, 6 645 877 et 6 645 878 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont la construction aura une superficie approximative de plancher totale de 4 346 mètres carrés, pour un montant de 624 000 \$ / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalents de 624 000 \$ au Service de l'habitation pour l'année 2024 / Approuver la correction de la source de financement de l'agglomération à l'arrondissement pour la portion communautaire du projet, soit 520 854 \$, la correction du financement en provenance des fonds d'inclusion de 248 793 \$ et la correction de la perte de dévaluation de 609 300 \$

Compétence Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri
d'agglomération :

20.18 Service de la gestion et planification des immeubles , Direction - Gestion immobilière et exploitation - 1247157019

Exercer l'option de la première année de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 1 914 917,84 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de Montréal, dans le cadre des contrats accordés à Baulne inc. (CG22 0556), majorant ainsi le montant total des contrats de 5 095 140,80 \$ à 7 010 058,64 \$, taxes incluses

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.19 Service des ressources humaines et des communications , Direction stratégie talents diversité équité et inclusion - 1245695001

Exercer l'option de la deuxième prolongation d'une durée de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 948 352,66 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels de conception et de production de solutions de formation en ligne, conformément aux ententes-cadres intervenues entre la Ville et Novaconcept et Alia Conseil (CG22 0040), majorant ainsi le montant total des contrats de : 2 749 874,29 \$ à 3 698 226,94 \$, taxes incluses

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.20 Service de l'habitation , Direction développement résidentiel - 1249286005

Approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Habitation Laprairie / Déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature du contrat de services professionnels, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution / Autoriser une aide financière de 3 465/705 \$ à Habitation Laprairie, dans le cadre du décret 1475-2024 de la SHQ, pour la construction d'un immeuble de 52 logements situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest / Autoriser des budgets revenus et dépenses équivalents au Service de l'habitation selon l'entente, pour 2024 un montant de 1 039 712 \$ et pour 2025 et années suivantes avec un maximum de 2 425 994 \$

Compétence Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux
d'agglomération : sans-abri

20.21 Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions -
1248682004

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver la convention de prolongation de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de la Société en commandite Brennan-Duke, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2027, des espaces d'une superficie de 324 640 pieds carrés et de 223 places de stationnement au sous-sol de l'immeuble situé au 801, rue Brennan (édifice Louis-Charland), à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 126 168 515,70 \$, taxes incluses / Approuver l'ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière pour 2027, au montant de 1 404 537,94 \$, et pour 2028 à 2036, au montant total de 279 528,23 \$, taxes incluses

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.22 Service des technologies de l'information , Direction sécurité de l'information
- 1245942002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1), M3P Conseils inc. (lot 2), Bell Canada (lot 3), Levio conseils inc. (lots 4 et 6) et YRH inc. (lot 5) pour la fourniture sur demande de services spécialisés en sécurité de l'information et en analyse de marché et architecture de radiocommunication, pour une durée de 36 mois (Montant estimé de l'entente : 5 972 923,77 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 24-20523 (9 soumissionnaires)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.23 Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements -
1248214005

Accorder un soutien financier à la Cité des arts du cirque de 630 000 \$ par année pour les années 2024 et 2025 totalisant 1 260 000 \$ pour les 15^e et 16^e éditions du festival Montréal Complètement cirque / Approuver la convention de contribution financière intervenue entre la Ville et Cité des arts du cirque

Compétence Annexe du décret - Cité des Arts du cirque
d'agglomération :

20.24 Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements -
1248214006

Approuver la convention de contribution financière intervenue avec la Cité des arts du cirque le 18 juin 2024 / Accorder un soutien financier à la Cité des arts du cirque de 300 000 \$ pour la tenue de la 3e édition du projet La GÉANTE du 4 au 14 juillet 2024

Compétence Annexe du décret - Cité des Arts du cirque
d'agglomération :

20.25 Service de l'habitation , Direction développement résidentiel - 1249499003

Accorder une contribution financière supplémentaire maximale de 1 045 888 \$ provenant du volet social du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (RMM) à l'organisme à but non lucratif Services Communautaires pour Réfugiés et Immigrants (SCRI) en complément du soutien financier reçu dans le cadre de la deuxième phase de l'initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL) / Approuver le projet d'addenda 2 modifiant la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'Organisme/ Déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire de 1^{er} rang et la mainlevée de l'hypothèque initiale en faveur de la Ville de Montréal créée aux termes de l'acte hypothécaire publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 28 649 392 et la signature de contrat de services professionnels du notaire conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière

Compétence Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux
d'agglomération : sans-abri

30 – Administration et finances

30.01 Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1249780004

Autoriser un ajustement de 6 314 000 \$ pour les années 2025 à 2027, dans le cadre du Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables (RCG 19-010)

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

30.02 Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction des sports - 1246549005

Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains (PSES) pour l'année 2025 / Autoriser une dépense de 450 000 \$ à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

30.03 Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1245449002

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Baie-D'Urfé

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*

30.04 Service de l'eau , Direction des stratégies et de la performance - 1249569006

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale et d'agglomération admissibles au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et Habitation (MAMH)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

30.05 Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1241024001

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2025, la délégation du conseil d'agglomération au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

30.06 Service du développement économique - 1248798004

Autoriser la modification à la répartition de 150 M\$ reçue du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour le plan économique conjoint 2022-2025 afin qu'une somme de 5,15 M\$ soit de la compétence locale

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

30.07 Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1249641005

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard, conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*

Compétence Annexe du décret - Contributions municipales et gestion
d'agglomération : d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*

30.08 Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1249641006

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de L'Île-Dorval, conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*

30.09 Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1245449004

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Beaconsfield, conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*

30.10 Service de l'eau , Direction des stratégies et de la performance - 1247261001

Autoriser l'arrêt du procédé de fluoration de l'eau aux usines de production d'eau potable Dorval et Pointe-Claire

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30.11 Service de l'habitation - 1249174001

Adopter la Politique de cession d'immeubles municipaux à des fins de logement hors marché

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

30.12 Service de l'habitation , Direction développement résidentiel - 1248399001

Adopter une résolution du conseil d'agglomération de Montréal désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé pour une durée de 10 ans et qui pourront être ainsi acquis aux fins de logement social

Compétence Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux
d'agglomération : sans-abri

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports - 1248168001

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public par la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue aux fins d'une tranchée de drainage et d'une voie de circulation sur le lot 4 310 107 du cadastre du Québec

Compétence Cas où la municipalité centrale a succédé à une
d'agglomération : municipalité régionale de comté ou à une communauté
urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence
appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu
d'une disposition législative, à l'organisme auquel la
municipalité a succédé

41.02 Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de
grands parcs et milieux naturels - 1245517003

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 25 386 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de berges dans les parcs à caractère régional

Compétence Cas où la municipalité centrale a succédé à une
d'agglomération : municipalité régionale de comté ou à une communauté
urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence
appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu
d'une disposition législative, à l'organisme auquel la
municipalité a succédé

41.03 Service de la culture - 1248021005

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 22 825 222 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2024-2027 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2024

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*

41.04 Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1245629002

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019)

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

41.05 Service de l'habitation , Direction développement résidentiel - 1248399002

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013)

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

42 – Adoption de règlements

42.01 Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1245548004

Adoption - Règlement abrogeant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

42.02 Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain - 1247245001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 675 900 \$ afin de financer les travaux de réfection des réseaux primaires d'aqueduc et d'égouts dans le cadre du projet Sainte-Catherine Ouest

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

42.03 Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1242937003

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions en ce qui concerne l'exercice des compétences relatives aux matières résiduelles (RCG 17-009)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

42.04 Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1248994010

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) (RCG 17-011)

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

42.05 Service de l'approvisionnement , Direction architecture et développement d'affaires - 1249587003

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

42.06 Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1245581005

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043)

Compétence Élément du développement économique qu'est toute aide
d'agglomération : destinée spécifiquement à une entreprise

42.07 Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1245581004

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013)

Compétence Élément du développement économique qu'est toute aide
d'agglomération : destinée spécifiquement à une entreprise

42.08 Service de la culture , Direction du développement culturel - 1248080003

Adoption - Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacles indépendantes de moins de 3000 places

Compétence Élément du développement économique qu'est toute aide
d'agglomération : destinée spécifiquement à une entreprise

44 – Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d'urbanisme

44.01 Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1233422001

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de l'agglomération

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

44.02 Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1233422002

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » afin d'intégrer les changements apportés à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* visant le contenu du Schéma, de retirer l'encadrement des rives, du littoral et des zones inondables, d'intégrer le Réseau express métropolitain et les aires TOD correspondantes, et d'apporter des changements aux grandes affectations du territoire

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

45 – Règlement de la Société de transport de Montréal

45.01 Société de transport de Montréal - 1245491002

Approuver le règlement R-221 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 73 264 326 \$ pour financer le projet « ACTE phase 1 » et approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2024-2033

Compétence Transport collectif des personnes
d'agglomération :

51 – Nomination / Désignation

51.01 Service du greffe

Nommer M. Alex Bottausci à titre de membre du conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal, en remplacement de M. Beny Masella